



## DECISION DU PRESIDENT

N° 2023/039

1.1 Marché public

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE REHABILITATION DU BATIMENT LES OPALINES A SAILLANS POUR CREATION D'UNE CRECHE, D'UN ACCUEIL DE LOISIRS, D'UN RELAI PETITE ENFANCE ET DE BUREAUX POUR UN SYNDICAT MIXTE**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président pour les tâches de gestion courante ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un marché de maîtrise d'œuvre de réhabilitation du bâtiment Les Opalines à Saillans pour création d'une crèche, d'un accueil de loisirs, d'un relai petite enfance et de bureaux pour un syndicat mixte ;

CONSIDERANT que le marché a été dévolu suivant une procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R.2131-12 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT l'allotissement de ce marché en un lot unique ;

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à la concurrence en date du 26 mai 2023 est paru sur le profil acheteur de la collectivité <https://dl.aws-achat.info/> et le 31 mai 2023 au journal d'annonces légales Dauphiné Libéré fixant la date limite de réponse des candidats au 27 juin 2023 à 20h00 ;

CONSIDERANT les critères de jugement des offres suivants :

- Prix 40 points
- Valeur technique aux vues de la note d'intention pour 60 points

CONSIDERANT le rapport d'analyse technique et financière des offres reçues ;

CONSIDERANT que l'offre du groupement SARL ESTEVE & DUTRIEZ ARCHITECTES (mandataire) / DAVID FILS CERTIB / SALTO INGENIERIE est économiquement la plus avantageuse et qu'elle répond aux attentes de la collectivité ;

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget général sur l'imputation 23.18 ;

### DECIDE

**Article 1:** de signer le marché ayant pour objet la maîtrise d'œuvre de réhabilitation du bâtiment Les Opalines à Saillans pour création d'une crèche, d'un accueil de loisirs, d'un relai petite enfance et de bureaux pour un syndicat mixte avec le groupement SARL ESTEVE & DUTRIEZ ARCHITECTES / DAVID FILS CERTIB / SALTO INGENIERIE dont le mandataire est la SARL ESTEVE & DUTRIEZ (4, place du 14 juillet - 07200 AUBENAS).

*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*



**Article 2 :** Le marché est conclu pour un montant de 85 280,00 € HT pour la mission de base et 21 320,00 € HT (forfait) pour les missions complémentaires, soit un total de 106 600,00 € HT. Le taux de rémunération est fixé à 6,56% de la mission de base.

**Article 3 :** Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, publiée, et inscrite au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :** Le contrat objet de la présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de monsieur le Président,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait à AOUSTE SUR SYE, le **21 JUIL. 2023**

Affichée le : **27 JUIL. 2023**

Denis BENOIT  
Président



*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD  
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS  
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS  
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE